



## Important

### Trouble du spectre de l'autisme (code 50) TSA

### Trouble relevant de la psychopathologie (code 53) TRP

Comme nous le faisons depuis quelques années, nous contestons la décision de la Commission scolaire de ne pas pondérer les élèves qu'elle reconnaît en cours d'année scolaire comme ayant un TSA (code 50) ou un TRP (code 53) lorsque ceux-ci sont intégrés en classe ordinaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Afin de mener à bien la démarche juridique et si vous êtes de celles et ceux qui ont eu, en cours d'année, des élèves identifiés TSA ou TRP, il faudrait faire parvenir par courriel à Annick Coulombe (acoulombe@syndicatdechamplain.com) pour le préscolaire et le primaire, et à Jean-François Guilbault (jfguilbault@syndicatdechamplain.com) pour le secondaire :

- vos coordonnées;
- la date de la demande;
- la date de l'identification;
- le code d'identification ;
- votre degré;
- le nombre d'élèves intégrés et ordinaires dans votre classe;
- une liste officielle d'élèves indiquant clairement le code de chacun des élèves identifiés et la date de l'identification.

Merci de votre collaboration.

Annick Coulombe  
Jean-François Guilbault  
Conseillers en relations  
de travail

## Merci !

Pour ce dernier *Info-enseignant* de l'année, impossible de ne pas revenir sur la fin abrupte, la semaine dernière, de l'opération *As-tu ta carte ?*

Vous avez certainement lu la lettre que nous avons envoyée dans les milieux vendredi dernier, mais je tiens tout de même à souligner quelques éléments.

D'abord, merci ! À vous toutes et tous, et tout spécialement, à l'ensemble des personnes déléguées. Vous avez été mis au jeu pour cette grande opération, longuement et méticuleusement planifiée, tout juste avant son déclenchement. Vos réactions positives face à ce projet et vos commentaires ont confirmé que nous avons la même lecture de ce qui se passe dans les milieux.

Une fois de plus, nous avons pu compter sur votre participation et votre implication. Sachez qu'une opération comme celle-là ne peut se déployer sans vous. Merci d'avoir répondu présent et de nous avoir informés des échos dans vos écoles et vos centres. Vous avez été nombreux à communiquer avec nous et c'est grandement apprécié. Je le dis souvent, mais c'est impératif de le rappeler : vous êtes nos yeux et nos oreilles, notre ancrage dans votre quotidien. Champlain, c'est vous, d'abord et avant tout !

Alors, insistons donc ici : l'entièreté de cette opération s'est faite dans la légalité et selon les règles prescrites par le Code du travail, n'en déplaise à certains. Jamais Champlain ne vous aurait entraînés dans une action illégale de cette façon, et vous le savez.

## Soirée de fin d'année du 14 juin 2019

### Accueil des personnes retraitées

Ce vendredi, les retraités et les personnes qui les accompagnent seront d'abord reçus dans une salle adjacente à celle où se déroule la soirée de fin d'année.

Ils viendront ensuite rejoindre les collègues de leur école. N'oubliez donc pas de leur réserver une place à votre table.

### Service de raccompagnement

Comme les dernières années, moyennant certains frais, RACCOMPAGNEMENT 4 SAISONS sera disponible pour les personnes qui le souhaitent.

### Bouteilles d'eau

Il ne sera plus possible d'acheter des bouteilles d'eau jetables lors de la soirée de fin

*As-tu ta carte ?*, c'est la volonté de réunir au sein d'un même syndicat des collègues, membres du personnel enseignant et de soutien, qui se côtoient au quotidien. C'est l'idée qu'unis, nous sommes plus forts devant l'employeur. C'est un projet rassembleur, positif, qui répond à des besoins dans les milieux. Y mettre fin a donc été, vous vous en doutez, une décision difficile. Nous savons que jeudi dernier, vous nous attendiez avec excitation dans de nombreux milieux. Nous avons réagi le plus rapidement possible et avons pris les moyens de vous informer des décisions prises par le conseil d'administration le plus efficacement possible. Encore une fois, merci.

Je souhaite clore le sujet sur cette pensée : je suis fière d'être membre du Syndicat de Champlain. Je suis fière de notre organisation, de ce que nous accomplissons au quotidien, de notre leadership aussi. Je suis fière aussi de la campagne que nous avons entamée, positive, respectueuse et axée sur nos services et notre expertise. Je suis fière que nous ayons choisi de nous tenir loin de la désinformation, de la peur et des propos mensongers.

Pour le reste, à Champlain, nous demeurons une équipe forte. Nous poursuivrons notre travail et continuerons à vous informer. L'automne qui vient ne manquera pas de rebondissements et de dossiers chauds. D'ici là, profitez bien de l'été et de cette pause bien méritée !

Bonnes vacances !

Caroline Manseau

d'année. Cependant, des distributeurs d'eau ainsi que des verres recyclables seront à la disposition des gens dans plusieurs secteurs de la salle.

Notez qu'aucun verre ne sera donné au bar. Il faudra utiliser ceux qui seront près des distributeurs d'eau.

Celles et ceux qui apporteront une bouteille réutilisable doivent savoir que celle-ci doit être vide et que les agents de sécurité la vérifieront et exigeront poliment d'en vider le contenu.

Comme il y aura des permis de vente d'alcool, il ne sera pas possible d'apporter de l'alcool de l'extérieur.

Le comité organisateur



# Banque de journée de maladie monnayables

La Commission scolaire procédera au paiement du solde des journées de maladie monnayables sur la paie du 20 juin 2019, tel que prévu par l'entente nationale à la clause 5-10.36 C).

Il est important de noter qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignantes et les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire, si la Commission scolaire n'a pas eu le temps de traiter leur(s) absence(s) avant la fermeture de la paie.

Le moment de cette récupération est prévu à la clause 6-9.07 de l'entente locale : « Les ajustements rendus nécessaires par la consolidation des jours monnayables s'effectuent sur l'une des trois (3) premières paies de l'année. »

La Commission prévoit récupérer les sommes sur la 1<sup>re</sup> paie de l'année, soit celle du 29 août 2019.

## Horaire d'été des bureaux du Syndicat

Veillez noter que les bureaux de Saint-Hubert et de Valleyfield seront fermés le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet. Ils seront également fermés du 6 juillet au 11 août inclusivement. L'horaire habituel reprendra à partir du lundi 12 août et le système téléphonique sera alors fonctionnel comme à l'habitude.

### Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées, qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée tous les jours et que seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.

## Négo nationale 2020 – Consultation intersectorielle

**Avez-vous rempli le document de consultation ?**

Nos conventions collectives nationales viendront à échéance le 31 mars 2020 et nous sommes actuellement en plein processus de consultation pour constituer les revendications syndicales.

Vous avez déjà été consultés sur les matières sectorielles. Maintenant, sur la question des salaires, notamment, c'est le moment de nous dire ce que vous pensez et souhaitez.

Participez activement à la consultation ! Parce que la négo, c'est vos conditions de travail que ça concerne !

### Comment participer ?

Vous pouvez en discuter et répondre en groupe à la version papier du document de

consultation, si ce n'est pas déjà fait. Elle vous a été envoyée dans le courrier syndical. N'hésitez pas à le demander à la personne déléguée de votre établissement.

Vous pouvez aussi répondre individuellement à la version électronique du document de consultation que nous avons mise en ligne de façon à rejoindre le plus de gens possible. Vous trouverez le lien menant au sondage sur notre site Internet à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com).

Nous vous rappelons que cette consultation s'adresse autant au personnel enseignant qu'aux membres du personnel de soutien.

La négo et les revendications syndicales, c'est l'affaire de toutes et de tous. Depuis le temps qu'on en parle, nos conditions de travail, faut que ça change maintenant !



## Échéancier Affectations / Mutations 2019-2020

<u>Séance d'affectation Éducation des adultes</u> (11-2.06) (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	12 juin à 16 h 30 (Centre Le Moyne-D'Iberville, 560, rue Le Moyne Ouest, Longueuil)
Demande de retour à l'école d'origine (5-3.17.07 c) (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 14 juin 2019
Demande de mutation volontaire (5-3.17.07 d) (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 14 juin 2019
<u>2<sup>e</sup> bassin d'affectation de la Commission</u> (5-3.17.13) Mutations volontaires Séance d'affectation publique (juin) Séance d'affectation en ligne (août)	20 juin à 16 h 30 (École secondaire André-Laurendeau, 7450, Boulevard Cousineau, Saint-Hubert, Local B-135/Le Central) 7 août 16 h au 8 août 16 h
<u>Séance d'affectation pour les enseignants sur les listes de priorité A et B (tous les champs)</u> (5-1.14.11 a)	14 au 16 août (École secondaire Jacques-Rousseau, 444, boul. de Gentilly Est, Longueuil)
<u>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bassin d'affectation de la Commission du champ 3120</u> (pour les enseignants réguliers et ensuite les enseignants de la liste de priorité)	19 août p.m. à 13 h 30 (lieu à confirmer)
<u>Séance d'affectation Éducation des adultes</u> <u>spécialité français langue seconde</u>	19 août à 9 h Centre Camille-Laurin, 274, rue Hubert, arrondissement de Greenfield Park

